BULLETIN DE SOUSCRIPTION - TITRES PARTICIPATIFS

Émetteur :

SCIC La CleF, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, SAS à capital variable

Sise 2A Pôle d'activités Sainte-Julie, 34980 Montferrier-sur-Lez

RCS Montpellier 943 919 670.

Caractéristiques essentielles de l'offre

Montant maximal annoncé :	500 000 € — 5 000 titres participatifs
Prix et minimum :	100 € par titre / souscription à partir d'un titre
Période :	Du 2 novembre au 31 décembre 2026 (clôture anticipée si plafond atteint)
Rémunération :	Part fixe annuelle de 1 % Part variable conditionnelle équivalente à 1,5 % de l'investissement (soit 3,75 % sur une assiette de 40 € pour 100€ investis), si résultat d'exploitation de La CleF > 75 000 €.
Remboursement :	Modalités de paiement selon le contrat d'émission. A l'initiative de La CleF, au plus tôt après sept ans à compter de la date d'émission / première date envisagée : 31 décembre 2033.

1. Identification du souscripteur

☐ **Personne physique** ☐ **Personne morale**

Nom / raison sociale	
Prénom (personne physique)	
Représentant et qualité (si personne morale)	
Date et lieu de naissance / SIREN	
Adresse / siège social	
Code postal et ville	
Courriel	
Téléphone	

2. Ordre de souscription

Je soussigné(e), identifié(e) ci-dessus, demande à souscrire :

Nombre de titres (en chiffres) : _____ (en lettres) : _____

Montant total à verser : _____ € (en lettres) : _____

Le montant total est égal au nombre de titres multiplié par 100 €. La souscription est soumise à la réception et à la validation du dossier et au paiement intégral.

3. Modalités de paiement et de transmission

☐ Virement bancaire selon le RIB transmis par La CleF ☐ Paiement via CoopHub (https://laclef.coophub.fr) ☐ Chèque

Référence suggérée du virement : « TP 2026 La CleF – NOM DU SOUSCRIPTEUR ». Aucun frais de souscription n'est facturé par La CleF.

Bulletin signé et justificatifs : contact@laclef.coop ou courrier au siège social de La CleF. Les informations d'identification complémentaires pourront être demandées selon le canal de souscription.

4. Déclarations et acceptation du souscripteur

☐ Je reconnais avoir téléchargé et pris connaissance, avant la souscription, du document d'information synthétique (DIS), notamment des risques décrits.

☐ Je reconnais avoir reçu, lu et accepté le contrat d'émission définitif applicable à l'offre 2026, y compris ses modalités de rémunération et de remboursement.

☐ Je reconnais que les titres ne donnent ni qualité de sociétaire, ni droit de vote dans la SCIC, ni droit direct sur un projet immobilier.

☐ J'ai compris qu'il existe un risque de perte totale ou partielle du capital, que les titres ne bénéficient d'aucune garantie de remboursement et qu'une cession peut être difficile ou impossible.

☐ Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à transmettre les justificatifs nécessaires à l'identification du souscripteur et, le cas échéant, du bénéficiaire effectif.

☐ J'accepte de recevoir par voie électronique les communications relatives aux titres à l'adresse indiquée ci-dessus (facultatif).

5. Pièces à joindre selon la situation

Personne physique : pièce d'identité valide et autres justificatifs requis dans le parcours de souscription. Personne morale : document attestant l'immatriculation ou l'existence juridique, justificatif des pouvoirs du signataire, informations relatives aux bénéficiaires effectifs et autres pièces demandées. Les pièces sensibles doivent être transmises par un canal sécurisé.

6. Signature

Fait à : _____ Le : _____

Signature du souscripteur ou du représentant dûment habilité (précédée de la mention « Bon pour souscription de..... (en toutes lettres) titres participatifs »)

Informations essentielles et traitement des données

Rémunération : la rémunération variable dépend du seuil de résultat d'exploitation prévu au contrat ; elle peut être nulle. La date de départ des intérêts annoncée est le 31 décembre 2026. En cas de contradiction entre la présente synthèse et les conditions définitives de l'émission, la documentation doit être harmonisée avant acceptation des souscriptions.

Fiscalité : le bénéfice d'une éventuelle réduction d'impôt ne peut être garanti et dépend du droit applicable, des caractéristiques de l'émission et de la situation du souscripteur. Aucun taux d'avantage fiscal n'est promis par le présent bulletin.

Données personnelles : La CleF utilise les données recueillies pour traiter la souscription, assurer la tenue des comptes de titres, respecter ses obligations légales et communiquer avec les porteurs. Pour exercer les droits prévus par le RGPD ou obtenir des informations sur les durées de conservation et les destinataires : contact@laclef.coop. Une notice de confidentialité complète doit être mise à disposition.